



Grande-Synthe, le 02 juin 2021.

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Tél. 03 28 21 66 00

✉ developpement-culturel@ville-grande-synthe.fr

Nos réf. :
MB/NZ/AD/NH 2021
Objet :
Pratiques Artistiques

Mesdames, Messieurs,

Vous (ou un membre de votre famille) êtes inscrits à une pratique artistique pour la Saison 2020/2021 en danse, musiques ou arts plastiques.

Nous sommes bien conscients que la crise sanitaire a eu un impact sur la vie sociale en général. Et ce bien que nous ayons mis en œuvre des alternatives pour continuer à assurer un service minimum (cours en distanciel, réseaux sociaux, vidéos...).

Nous avons donc pris une décision politique forte afin de compenser au mieux : il s'agit du non-paiement des droits de ré-inscription aux pratiques artistiques pour 2021/2022.

Concrètement, si vous avez bien réglé pour vous (ou votre enfant) vos droits d'inscription à Accueil.com en 2020/2021, vous n'aurez rien à régler pour 2021/2022. Il vous faudra vous ré-inscrire administrativement.

Pour les modalités concrètes, nos services restent à votre disposition.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Martial BEYAERT
Maire de Grande-Synthe

*Bien à tous
M. Beyaert*

Nadia ZEMBILGOTIAN-SARASSIN
Adjointe Déléguée aux Développement
Culturel